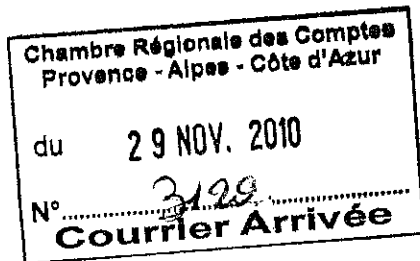


# **REPONSE DE M. Marc VUILLEMOT**

**Maire de la Seyne-sur-Mer**



République Française  
Mairie de La Seyne-sur-Mer

La Seyne-sur-Mer, le 25 novembre 2010

CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES  
Monsieur Bertrand SCHWERER  
Président de la Chambre Régionale des Comptes  
R. 17, traverse Pomigues  
13295 MARSEILLE

Nos réf. : MV/TD/SL/258-10  
Lettre recommandée avec AR

Monsieur le Président,

J'accuse réception, par la présente, du rapport d'observations définitives sur la gestion de la commune de La Seyne-sur-Mer, en date du 26 octobre 2010.

Ce rapport appelle de ma part les précisions suivantes :

Pour corroborer les efforts entrepris, j'aurai apprécié de voir mise en valeur la note donnée par la comptabilité publique. Il m'apparaîtrait ainsi souhaitable de rappeler que, au titre de l'IASQCL (indice agrégé de suivi qualitatif des comptes locaux) créé par l'État, la Ville a, en 2008 et en 2009, été bien notée (respectivement 20/20 et 18,9 -20/20 si l'on neutralise le retard dans le transfert de l'assainissement de l'ensemble des communes à TPM), ce qui vient créditer l'effort entrepris depuis ma prise de fonction.

Page 6 au deuxième paragraphe, il est fait référence aux abattements. Là encore je pense qu'il serait utile de préciser que cette baisse des abattements n'est pas de 100 % car, à la lecture du rapport, on a le sentiment que tout a été réduit... ce qui est faux.. L'abattement à la base est passé d'un abattement forfaitaire à un abattement de 10%. Les abattements pour charge de famille ont été baissés au minimum légal (10% et 15%).

Page 9 au sixième paragraphe, je tiens à préciser que l'emprunt auprès de la société générale auquel il est fait référence a été renégocié le 1er avril 2010 pour 13.5 M€ de restant du.

Page 11 au premier paragraphe : en fait il y a eu chiffrage et inscription au BP de +250K€ après changement de méthodologie de travail. Une planification des travaux a été mise en place afin de procéder à de vraies réhabilitations plutôt qu'au coup par coup. Une nouvelle approche sur les travaux de voirie a aussi été mise en place. Toutes dépenses d'investissement fait désormais l'objet d'une fiche action décrivant précisément l'opération et validé par la direction générale. Cette fiche est jointe systématiquement aux factures concernées.

Page 22 au troisième paragraphe : contrairement à ce que souligne la Chambre, la clause suspensive a été levée dans les délais par courrier du Maire conformément au droit en vigueur.

Conclusion :

- sur le changement des cadres, je prends acte de votre appréciation, tout en soulignant d'une part que le choix des cadres fonctionnels repose sur le principe de la confiance, et je ne crois pas que la Ville de la Seyne soit la seule en France à pratiquer le « spoil system » ; d'autre part, néanmoins, qu'en tant qu'élu, j'ai conscience aussi du principe de continuité de l'action publique et m'inscris autant que possible dans ce cadre.

- dernier paragraphe : les économies réalisées ne sont pas si isolées puisque le budget 011 a été ramené en 2010 à approximativement son niveau de 2006 (corrigé des rattachements), malgré l'inflation et les réaffectations en fonctionnement (dépenses mal imputées en investissement).

Cela étant, ainsi que j'ai pu vous le dire dans mon précédent courrier, sur le fond, un certain nombre d'interrogations demeurent. Pour être honnête, c'est d'ailleurs moins la réponse qui m'intéresse que l'analyse du juge. Notamment, j'aurais aimé la connaître s'agissant du Conseil Général du Var. Celui-ci a soutenu financièrement la Ville ; or, non seulement ce soutien n'a pas eu pour effet d'assainir les finances mais, au contraire, il a permis de surajouter encore aux dépenses. Sur un plan plus général, je reste toujours très étonné par l'absence d'alerte ou de contrôle de l'Etat (pourtant si prompt à réagir et alors même que la ville était ou est encore « sous observation »), alors que vous soulignez le caractère artificiel de l'équilibre budgétaire, les anomalies comptables, la dégradation des comptes sur les années passées. Et de réitérer mon interrogation : n'y a-t-il pas là une véritable carence des autorités de contrôle et, par voie de conséquence, un préjudice réel pour la Ville et ses contribuables ?


Pour conclure, il est vrai que la situation de la commune est très difficile. La baisse des abattements vient maintenant porter un coup sans doute fatal à un certain nombre de mes concitoyens, déjà lourdement touchés par les taxes locales. Etre en tête du palmarès des villes les plus endettées et les plus imposées est très sincèrement un record dont je me passerais très facilement !

Je reste néanmoins optimiste pour l'avenir de La Seyne-sur-Mer.

Les perspectives ne manquent en effet pas, pour autant que l'intérêt général reste le seul moteur d'un développement concerté avec l'ensemble des acteurs institutionnels que sont l'Etat, les collectivités territoriales (Département, Région) et les établissements publics rattachés (TPM, Syndicat Mixte Varois Port Toulon Provence).

Ces perspectives me paraissent claires, raisonnées et pragmatiques. Il est alors vrai que le travail entamé produira ces effets conformément aux décisions que je prends : poursuivre les efforts de rationalisation des dépenses de fonctionnement, maîtriser nos investissements, diversifier nos sources de recettes pour parvenir à réguler la politique fiscale dans le temps et assurer un développement économique et humain durable pour mes concitoyens.

Marc VUILLEMOT

  
Maire de la Seyne-sur-Mer  
Vice-Président de Toulon Provence Méditerranée  
Conseiller Régional PACA

